

## **L'INSTABILITE POLITIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST**

Entretien entre

Dr Christian POUT, Ministre Plénipotentiaire,  
Président du Think Tank CEIDES,  
Directeur du Séminaire de Géopolitique Africaine à l'Institut Catholique de Paris  
&  
Monsieur Sainclair MEZING, Journaliste

Publié dans le *Cameroon Tribune* du 12/04/2022

Avril 2022

**1- La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest fait face à une instabilité marquée par une crise institutionnelle au Burkina Faso, en Guinée et au Mali où le pouvoir est aux mains des militaires. En l'état actuel de la situation, peut-on encore espérer un retour à des régimes démocratiquement élus dans des délais raisonnables ?**

Les coups de force qui ont eu lieu en Afrique de l'Ouest ces deux dernières années et qui ont abouti au renversement par des militaires de Présidents démocratiquement élus, notamment au Mali (août 2020 et mai 2021), Guinée-Conakry (septembre 2021), Burkina Faso (janvier 2022), sont venus rappeler la fragilité d'une région où les avancées en matière de respect des principes démocratiques étaient considérées comme satisfaisantes et en permanente évolution. Des causes intérieures et extérieures, certaines structurelles et conjoncturelles ont été pour beaucoup dans la résurgence des coups d'Etat dans cette partie de l'Afrique. J'aimerais rappeler que ces Etats faisaient face à des défis quasi similaires. On y relevait l'incapacité des politiques publiques à répondre aux besoins des populations, des dénonciations récurrentes de fraudes électorales, une corruption endémique, une flambée de l'extrémisme violent, un appareil sécuritaire défaillant, et non des moindres, une contestation assez marquée de la coopération avec d'anciennes puissances tutélaires, en particulier la France etc. Cette dernière ayant conduit aux côtés des forces de défense et de sécurité de certains pays, des opérations pour lutter contre l'insécurité galopante dans le Sahel et dont le bilan est aujourd'hui considéré comme mitigé. Ces causes ajoutées à l'inefficacité du recours à des puissances étrangères pour enrayer la violence extrémiste et (re)poser les bases d'un développement inclusif et participatif, ont constitué des fissures que les militaires putschistes ont su exploiter. La dévolution du pouvoir dans ces trois pays à des hommes en tenue et/ou sous leur contrôle demeure un sujet préoccupant tant il est difficile d'entrevoir un schéma de sortie de crise fiable. Toutefois, avant de m'étendre sur ce dernier aspect, je tiens à relever que d'autres éléments doivent retenir l'attention compte tenu des forts signaux qu'ils renvoient. D'une part, l'exaspération des populations vis-à-vis des défaillances des régimes autrefois gouvernants au Mali, au Burkina-Faso et en Guinée -Conakry semble avoir poussé une frange de celles-ci à cautionner, sinon à légitimer ouvertement les coups d'Etat qui ont été perpétrés. C'est d'ailleurs en partie cette forme d'adhésion populaire qui justifie l'impopularité des sanctions infligées par la CEDEAO et la défiance des nouveaux acteurs au pouvoir à l'égard des autorités régionales. Certains analystes y ont par ailleurs vu une remise en cause flagrante de la démocratie dite importée et/ou imposée, qui s'effacerait progressivement au profit d'une démocratie plus en harmonie avec les réalités africaines et aspirations des peuples. D'autre part, il est difficile de ne pas voir dans ces coups d'Etat, une redéfinition des rapports d'influence entre grandes puissances dans ces pays, voire même dans la région sahélienne étant donné que les autorités de transition en poste sont accusées de faire beaucoup trop de place aux intérêts russes (recours au Groupe Wagner) et chinois dans une moindre mesure.

Au-delà de ces considérations, je note que les positions des institutions supranationales garantes de la paix, de la démocratie et de la bonne gouvernance sont restées fermes. Il y'a eu un consensus entre les acteurs régionaux et internationaux. Il s'agit tout en dialoguant, de faire pression sur les responsables militaires à la tête de l'Etat pour qu'ils cèdent rapidement le pouvoir aux civils. C'est dans cette logique qu'on peut comprendre les propos du Secrétaire Général de l'ONU, Antonio GUTERRES, qui s'exprimant sur le cas du Burkina-Faso

rappelait le 25 janvier 2022 que : « *les coups d'État militaires étaient inacceptables (...) le rôle des militaires doit être de défendre leur pays et leur population, pas d'attaquer leur gouvernement et de lutter pour le pouvoir* ». Le chemin à suivre est donc clairement tracé. On a pu voir ci et là que des responsables chargés d'assurer la transition ont été désignés. Je dois néanmoins ajouter que l'enjeu réel et c'est le sens du discours de la CEDEAO, est en plus d'écourter le séjour des militaires au sommet de l'Etat, de s'assurer que ceux-ci ne seront pas tentés de réécrire les règles du jeu démocratique en organisant des élections simplement pour mieux se maintenir au pouvoir ou l'exercer par personne interposée. Sinon comment comprendre que les chronogrammes d'organisation d'élections libres et transparentes, préalable de la transmission du pouvoir aux civils, fassent l'objet de tant de divergences et oscillent entre 3 et 5 ans ?

Au Mali, les conclusions des Assises Nationales de la Refondation (ANR) du 13 décembre 2021 transmises au Médiateur de la CEDEAO, l'ancien Président Goodluck JONATHAN, prévoient la tenue de l'élection présidentielle à fin décembre 2025, soit une période de transition de cinq ans et demi (5,5). Au Burkina-Faso, la Charte constitutionnelle de la transition, fruit des Assises nationales a fixé le 1<sup>er</sup> mars 2022, la période de transition à trente-six mois avant un retour à l'ordre constitutionnel. En Guinée Conakry, le chronogramme d'organisation des élections reste attendu.

Ces projections permettent de constater que ces transitions s'inscrivent dans la durée. Si on peut comprendre le souci de ces autorités militaires d'avoir du temps pour accentuer la lutte contre le terrorisme, restaurer l'intégrité du territoire national, assurer la sécurité des civils et des biens, agir sur la précarité socioéconomique et améliorer la gouvernance, je pense qu'il serait plus approprié dans des délais moins longs, d'accélérer les réformes et de créer les conditions pour permettre à chaque acteur d'assurer les missions qui lui sont traditionnellement dévolues.

## **2- Dans sa démarche, la CEDEAO brandit des sanctions et poursuit les négociations avec ces différents régimes. De quelle marge de manœuvre dispose-t-elle pour faire plier ces derniers et rétablir l'ordre constitutionnel dans ces trois pays ?**

La position de fermeté de la CEDEAO à l'égard des acteurs ayant pris le pouvoir par la force est conforme à ses textes et à la politique régionale de promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance qu'elle met en œuvre. Il se trouve que son Protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance de 2001 édicte des normes communautaires qui interpellent aussi l'armée et les forces de sécurité sur le respect des règles démocratiques. On peut en effet lire aux termes des dispositions dudit Protocole que : « *l'armée et les forces de sécurité publique sont soumises aux autorités civiles régulièrement constituées* ». Dans la Section IV, il est également précisé que : « *les personnels des forces armées et ceux des forces de sécurité publique doivent recevoir dans le cadre de leur formation une éducation à la Constitution de leur pays, aux principes et règles de la CEDEAO, aux droits de la personne, au droit humanitaire et aux principes de la démocratie* ». Ces énoncés réitèrent l'attachement de la CEDEAO aux valeurs démocratiques et à l'exercice du pouvoir civil sans interférence. C'est ce qui a justifié la promptitude avec laquelle elle a sanctionné les pays victimes de coups d'Etat en les excluant d'emblée de toutes ses instances. C'est aussi, ce qui

explique qu'elle soit en ce moment à leurs côtés pour les accompagner à trouver des voies rapides de sortie de crise, mais aussi, pour s'assurer qu'il n'y aura pas d'abus, ni de dérives à l'égard des anciens dirigeants et des populations. Je tiens à souligner que compte tenu de son origine et de son mandat, la CEDEAO a l'obligation de porter assistance à ses Etats membres, même s'il arrive que ces derniers ne soient pas en totale conformité avec ses textes. Les sanctions qu'elle a donc eu à adopter sont pour ainsi dire des mesures exceptionnelles qui répondent à la gravité des situations inédites auxquelles elle est confrontée, ici les coups d'Etat. Pour contribuer à la restauration de l'ordre constitutionnel au Mali, au Burkina-Faso et en Guinée-Conakry, la CEDEAO use de ce qui peut être considéré comme son *soft* et *hard power*. Dans le registre de son *soft power*, on peut évoquer ses interpellations quant au respect des droits et des accords, son implication dans les négociations, au dialogue, sa médiation, ainsi que toutes les autres formes d'assistance, facilitation et expertise qu'elle met à la disposition des Etats pour les aider à renouer avec les valeurs républicaines. En ce qui concerne son *hard power*, il est perceptible à travers les pressions, l'élargissement des sanctions qu'elle peut infliger aux Etats membres agissant en marge de ses prescriptions, voire le recours à la force en attente. Pour ma part, la volonté de contraindre de la CEDEAO a commencé à se manifester dès qu'elle a officialisé l'exclusion de ces trois pays de toutes ses instances. Cette volonté s'est renforcée avec l'adoption de sanctions additionnelles, notamment, dans les secteurs économiques et financiers, comme par exemple au Mali le 09 janvier 2022. Il faut d'ailleurs relever que lesdites sanctions ont suscité de vives réactions de protestation au sein de la classe dirigeante malienne actuelle et des populations. Cela prouve qu'elles ont un impact très important qui impose aux dirigeants de négocier et de faire des concessions. Cependant, il me semble que ni les fortes conséquences de ces sanctions, ni la menace du recours à la force en attente de la CEDEAO et encore moins, les mesures restrictives adoptées par les partenaires bilatéraux et multilatéraux de ces pays, ne sont pour l'instant suffisamment dissuasives pour que les autorités en poste consentent à un retour à l'ordre constitutionnel selon les termes de la CEDEAO. Tous les acteurs impliqués devraient tirer les leçons des limites de leurs actions et faire évoluer leurs stratégies.

**3 – On se rend compte, selon les cas, que la CEDEAO n'utilise pas la même fermeté partout. Le ton change d'un pays à un autre. Qu'est-ce qui pourrait bien expliquer ce qui apparaît aux yeux de certains comme une politique de deux poids, deux mesures ?**

Les réactions de la CEDEAO obéissent à une lecture spécifique de l'évolution de la situation dans chaque pays où a eu lieu un coup d'Etat. Les analyses qui sont faites et les décisions prises par cette Organisation tiennent certainement compte du contexte d'avant-crise, des informations détaillées qui lui sont transmises par ses Agents, mais aussi, des actes posés par les régimes en place et qui sont compatibles ou non avec ses exigences. De mon point de vue, on ne saurait parler à ce niveau d'un traitement à double vitesse dans la mesure où les sanctions infligées par la CEDEAO sont pour l'essentiel toujours motivées et interviennent après des interpellations sur des points précis. En l'espèce, on serait fondé à croire que la décision du Mali d'organiser des élections dans cinq ans contre l'avis de la CEDEAO et d'autres partenaires aurait influencé les sanctions additionnelles à son encontre. Celles-ci sont

tout de même très contraignantes. Sans vouloir être exhaustif, j'aimerais rappeler que la CEDEAO a décidé : a) le rappel pour consultations par les Etats membres de la CEDEAO de leurs Ambassadeurs accrédités auprès de la République du Mali ; b) la fermeture des frontières terrestres et aériennes entre les pays de la CEDEAO et le Mali ; c) la suspension de toutes les transactions commerciales et financières entre les pays de la CEDEAO et le Mali, à l'exception des produits alimentaires de grande consommation ; des produits pharmaceutiques ; des matériels et équipements médicaux y compris ceux pour la lutte contre la Covid 19 ; des produits pétroliers et de l'électricité ; d) le gel des avoirs de la République du Mali dans les Banques centrales de la CEDEAO ; e) le gel des avoirs de l'Etat malien et des entreprises publiques et parapubliques dans les banques commerciales des pays de la CEDEAO ; f) la suspension de toute assistance et transaction financières en faveur du Mali par les Institutions de financement de la CEDEAO, particulièrement la BIDC et la BOAD.

Le Burkina-Faso et la Guinée -Conakry ne font pas encore l'objet de telles sanctions, néanmoins, la CEDEAO a émis des ultimatums contre eux. Tout porte à croire qu'ils n'échapperont pas à des sanctions supplémentaires, si les décisions prises par les autorités de transition ou sous leur impulsion, ne sont pas jugées convaincantes par la CEDEAO et d'autres partenaires, notamment sur les questions liées au dialogue inclusif, fixation d'un chronogramme consensuel et raisonnable des élections, transfert du pouvoir aux civils, mise en œuvre d'une politique de sécurité et des stratégies de développement socioéconomique efficaces.

Le Centre africain d'Etudes Internationales, Diplomatiques, Économiques et Stratégiques (CEIDES) est un laboratoire d'idées qui cumule plus d'une dizaine d'années d'expérience dont six d'existence officielle sous la forme d'une association indépendante, à caractère scientifique et à but non lucratif.

Le CEIDES a vocation à contribuer à la paix et à la prospérité du continent. Il s'engage ainsi à travers la stratégie, la recherche, le conseil, l'influence et la formation dans le cadre du continuum des 3D Développement/Diplomatie/Défense.

Il compte 4 Clubs actifs qui rassemblent des décideurs, chercheurs et partenaires à différentes échelles.

L'intelligence des situations et des contextes, sans enfermement systémique, par recours à la rigueur méthodologique des sciences sociales, la capacité à mettre en place des espaces ouverts, transdisciplinaires et multiacteurs de dialogue structuré et en partager le fruit par des mécanismes de lobbying et plaidoyer sont notre cœur de métier.



# ceides

Centre africain d'Etudes Internationales  
Diplomatiques Economiques et Stratégiques

B.P. 35147 Bastos-Yaoundé/Cameroun

Tél : (+237) 243 105 872

[www.ceides.org](http://www.ceides.org)

Email : [infos@ceides.org](mailto:infos@ceides.org)



Think tank Ceides